

# Plongez avec la



## N°1 en France

la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) vous offre un cadre de pratique idéal pour la plongée et ses disciplines associées.

Agréée par le ministère chargé des Sports pour toutes les activités subaquatiques et délégataire de l'État dans 8 disciplines, elle assure une mission de service public.

- Plongée bouteille (scaphandre)
- Activités subaquatiques jeunes
- Randonnée subaquatique
- Environnement et biologie subaquatiques
- Photographie et vidéo subaquatiques
- Archéologie subaquatique
- Plongée souterraine
- Apnée
- Hockey subaquatique
- Nage en eau vive
- Orientation subaquatique
- Pêche sous-marine
- Tir sur cible
- Nage avec palmes (discipline haut niveau)

### Quelques chiffres

- Création en 1948.
- 150 000 licenciés et 120 000 autres types de participation (initiation et découverte).
- 6 000 moniteurs et entraîneurs.
- 70 000 brevets par an.
- 2 100 clubs associatifs et 350 structures commerciales agréées (SCA).
- Une présence sur tout le territoire, en métropole, dans les Tom-Com (17 comités régionaux, 90 comités départementaux) et à l'étranger.

### Des diplômes reconnus dans le monde entier !

La fédération est membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques (CMAS).

Les cartes FFESSM/CMAS attestent de votre niveau.



### Des enseignants de haut niveau

- Selon les disciplines, moniteurs et entraîneurs vous offrent l'assurance d'un enseignement à la fois ludique et rigoureux, correspondant aux exigences de l'École française.
- Reconnues dans le monde entier, les bases de cet enseignement ont été reprises par de nombreux pays.
- Les moniteurs fédéraux (plongée avec bouteille, apnée, photographie, biologie, etc.) assurent un enseignement bénévole, au sein des clubs FFESSM, constitués sous forme d'associations loi 1901.
- Les moniteurs brevetés d'État (BEES) disposent des mêmes prérogatives que les moniteurs fédéraux tout en pouvant être rémunérés.

### Un cadre de pratique étendu

Le dispositif mis en place par la FFESSM vous permet de pratiquer en mer, en lac, en piscine ou en fosse de plongée, toute l'année en métropole ou en outre-mer.

### Selon vos aspirations, vous pouvez :

- Être membre d'un club affilié à la FFESSM et participer à sa vie associative.
- Vous adresser à une structure commerciale agréée (SCA) par la FFESSM.

### Exigez votre licence FFESSM

Votre appartenance à la FFESSM est matérialisée par la détention d'une licence, délivrée par les clubs associatifs affiliés ou les structures commerciales agréées.

Cette licence vous donne accès à l'ensemble des formations et activités de la FFESSM. Elle vous permet de bénéficier des partenariats multiples réalisés par la fédération sur [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr).

De plus, les contrats d'assurance (négociés avec AXA) vous offrent une couverture valable dans le monde entier.



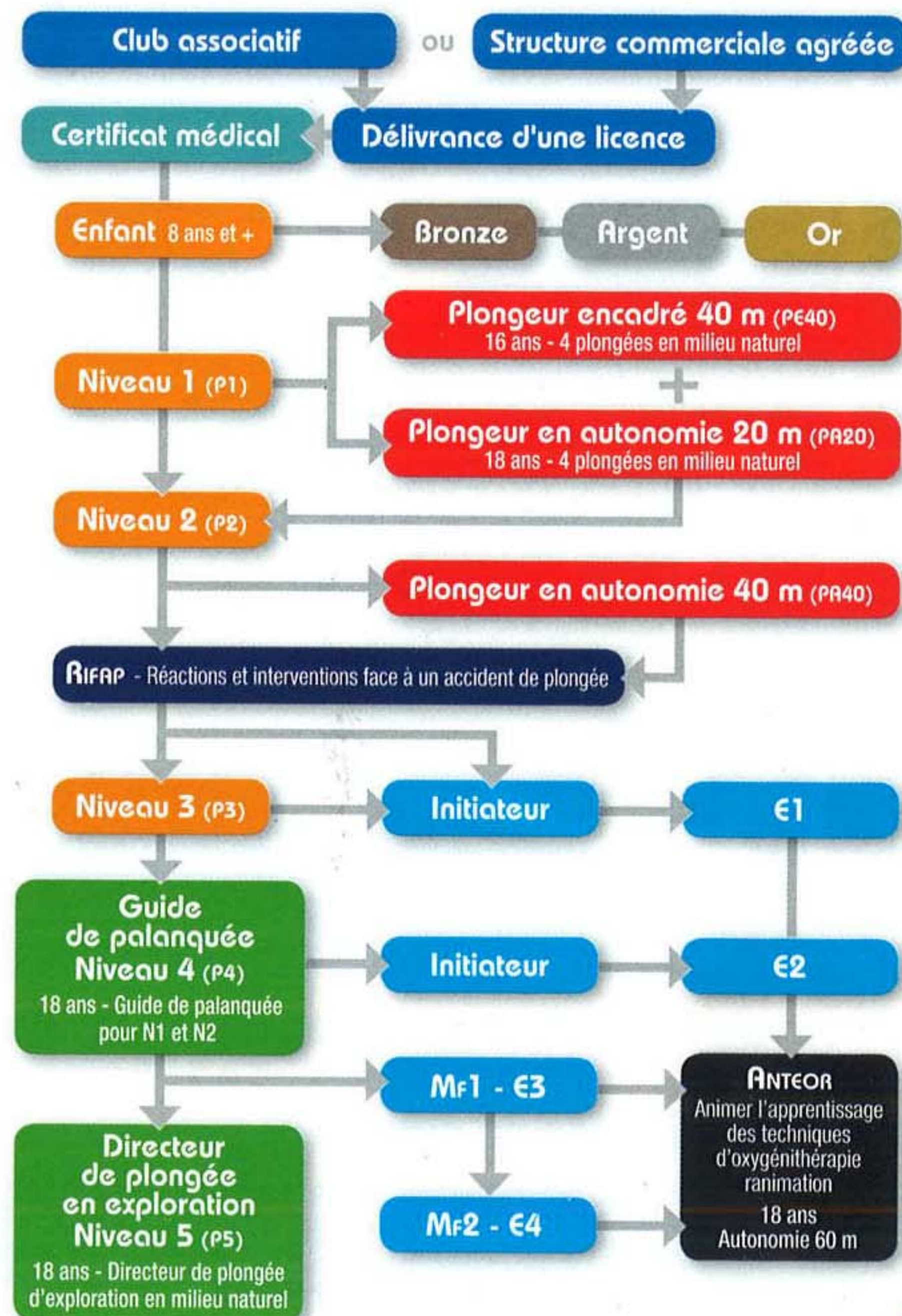
## Plongée bouteille

Activité gérée par la commission technique

Le baptême en scaphandre est la 1<sup>er</sup> incursion dans le monde du silence accessible à tout le monde à partir de 8 ans. Il permet, accompagné d'un moniteur, de découvrir la beauté des fonds sous-marins en toute sécurité.

Le pack découverte est destiné à des débutants effectuant un court séjour, accompagnés d'un moniteur pendant 3 plongées dans une profondeur de 6 m maximum.

Ce pack comprend un carnet de plongée et donne lieu à la délivrance d'une carte de plongeur, sans licence.



Contactez nous 04.66.29.03.03